



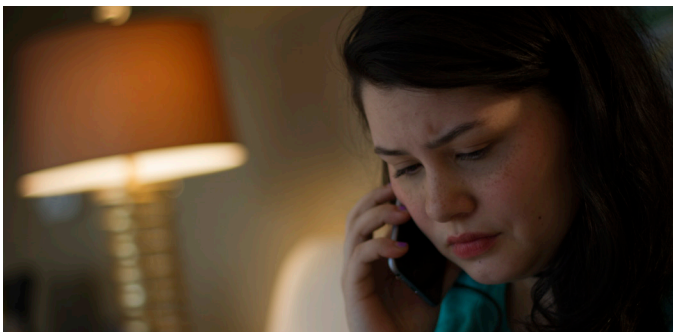
La Commission de Lincoln des Droits Humains

- Nous sommes une agence neutre d'investigation
- Nous sommes des enquêteurs indépendants qui soumettons des informations aux commissaires lors de la prise de décision.
- Nous ne pouvons enquêter que des plaintes ayant lieu dans les limites de la ville de Lincoln.
- Dans la plupart des cas, une déclaration doit être déposée à l'intérieur d'une année après la date à laquelle la discrimination est présumée avoir eu lieu.

Pour présenter une demande:

- Appelez le 402-441-7624 pour parler à un enquêteur.
- Vous passerez un entretien avec un enquêteur qui préparera un dossier que vous pourrez vérifier et signer.
- Nous enquêtons sur des discriminations présumées ayant eu lieu sur le lieu de travail, le logement ou une entreprise ouverte au public. Ces discriminations peuvent être basées sur la race, la couleur de peau, le sexe, la religion, la nationalité, l'âge, l'handicap, le statut matrimonial et le statut familial.

Votre cas sera revu par les commissaires et vous recevrez une lettre soulignant leurs résultats.



Qu'est-ce que la discrimination?

La discrimination peut se présenter à travers votre traitement inégal par une personne assurée, une entreprise, ou un fournisseur de logement. Votre traitement peut être présumé comme discrimination seulement s'il est basé sur une ou plusieurs des catégories suivantes:

- La race
- La couleur de peau (le teint, ton de peau ou la teinte)
- Le sexe (y compris la grossesse)
- La religion
- Le pays d'origine
- L'âge (plus que 40 ans)- Seulement dans le domaine de l'emploi
- L'handicap
- Le statut matrimonial (célibataire ou marié(e))
- La situation de famille (les enfants de moins de 18 ans, contenant la grossesse ou cherchant la garde d'un enfant mineur) --Le logement
- Les représailles

Qu'est-ce qu'une mesure de représailles?

Les lois sur l'égalité des chances interdisent les mesures de représailles contre un individu qui s'est livré à une activité en temps protégé. Si vous vous engagez dans une activité en temps protégé et croyez avoir été victime d'un préjudice, cela peut s'appliquer à vous.

Exemples d'activités en temps protégé:

- Se plaindre de discrimination, y compris le harcèlement.
- S'opposer à toutes les formes de discrimination, y compris le harcèlement
- Le dépôt d'une plainte de discrimination
- Cité comme témoin dans un cas de discrimination
- Demander ou utiliser une mesure d'adaptation raisonnable, y compris l'handicap, la grossesse, et les pratiques religieuses.

Dans la plupart des cas, une déclaration doit être déposée à l'intérieur d'une année après la date à laquelle la discrimination est présumée avoir eu lieu.



La Commission de Lincoln des Droits Humains cherche à éliminer et à prévenir toutes formes de discrimination illégale, à assurer et à encourager des opportunités égales pour tous les citoyens de la ville. La commission éduque et accompagne aussi tout individu pour l'aider à mieux comprendre ses droits.

Nos services sont gratuits.

Ville de Lincoln

Commission des droits Humains

555 S 10th St, Ste. 304
Lincoln, NE, 68508 USA
humanrights.lincoln.ne.gov
Telephone 402.441.7624

Fax 402.441.6937

Hours: 8 a.m. to 4:30 p.m. Monday-Friday



humanrights.lincoln.ne.gov

402-441-7624

555 S. 10th St. Ste. 304

Lincoln, NE 68508

Discrimination liée à l'emploi

Il peut y avoir une discrimination dans l'emploi si on vous traite différemment à cause de votre race, couleur de peau, sexe, religion, nationalité ou ascendance, âge (plus de 40 ans), handicap, statut matrimonial ou simplement des représailles pour votre participation à une activité en temps protégé.

Ceci inclut les exemples suivants:

- Embauche non aboutie
- Des termes et conditions d'emplois différents des autres employés
- Harcèlement
- Harcèlement sexuel
- Salaire ou compensation inégal(e)
- Rétrogradation
- Refus d'accommoder votre handicap, grossesse ou pratique religieuse

Un employeur ne peut prendre des mesures de représailles contre ses employés ayant signalé une discrimination ou un harcèlement, ni ceux ayant participé à une enquête concernant la discrimination sur le lieu de travail. Ceci est illégal.

Discrimination dans le logement

La loi protège votre droit d'habiter où vous voulez quelque soit votre race, couleur de peau, sexe, religion, nationalité ou ascendance, handicap, statut matrimonial, statut familial, ou simplement des représailles pour votre participation à une activité en temps protégé.

Il peut y avoir discrimination dans le logement si:

- On ne vous montre pas une propriété à cause de votre grossesse ou de votre statut en tant que parent ou soignant
- Le prix indiqué est différent à cause de votre grossesse ou de vos enfants
- Refus d'accommoder quelqu'un avec un handicap
- On vous pose des questions comme "combien d'enfants avez-vous ?" "Depuis quand êtes-vous ici ?"
- "Parlez-vous anglais ?" "Portez-vous toujours cette écharpe ?"
- On vous éloigne de ou on vous dirige vers certains quartiers. "Vous serez à votre place dans cette zone"
- La violence domestique ou des rapports de police sont les raisons pour lesquelles on vous refuse la location
- Votre religion semble être un facteur.

Accueil public

La loi protège votre droit d'être traité de façon juste et égale par des établissements et des entreprises ouverts au public. Les entrées doivent être accessibles et l'admission non discriminatoire. Vous avez le droit de profiter de toutes opportunités disponibles au public général.

Il peut y avoir discrimination si:

- vous êtes si vous êtes surveillés étroitement ou suivi par le personnel du restaurant ou du magasin
- Vous êtes demandés de fournir plusieurs pièces d'identification
- On vous refuse un service lorsque vous essayez d'acheter un produit, par exemple de la nourriture à un restaurant ou des tickets à un événement

Ces lieux publics sont des lieux d'hébergement, des restaurants ou des bars, des espaces publics de rencontre, des lieux de loisirs, des établissements de vente ou de location, des stations de transport public, des institutions éducatrices, des établissements de service social, des salles de sport, des parcs, des zones d'affichages publics.

Les établissements pouvant refuser l'accès de façon légale consistent en organisations religieuses, non gouvernementales, en clubs privés ou toute structure fermée au public.